

INVITATION PETIT-DEJEUNER DEBAT

15 février 2018 – 8h30 à 10h30



Le RGPD entrera en vigueur le 25 mai 2018. Il ne reste plus que 4 mois pour se mettre en conformité.

Avec 99 articles, éclairés par 173 considérants, le RGPD est une (r)évolution juridique même pour les entreprises conformes à la loi de 1978. Le défi est d'autant plus grand pour les acteurs publics qui sont tenus de désigner un DPO (délégué à la protection des données).

Le niveau des sanctions, qui peuvent aller jusqu'à 20M€ ou 4% du chiffre d'affaires mondial d'une entreprise ainsi que la prise en charge des dommages subis par les victimes en cas de violation de sécurité, a effectivement de quoi inquiéter.

Le défi peut encore être relevé mais il implique la mise en œuvre d'un plan d'actions très précis.

Eric Barbry, avocat associé, en charge de la pratique « IP – IT & Data protection » du cabinet Racine, présentera les grands enjeux du RGPD ainsi qu'un plan d'actions opérationnel permettant d'assurer une mise en conformité au 25 mai 2018.

Il sera accompagné de 3 experts :

- **Nathalie Bourseau** fera un retour d'expérience sur la démarche « de protection des données personnelles » dans l'exercice de ses fonctions de Directrice Juridique au sein d'un groupe international ;
- **Antoine Bildstein**, société Varonis, présentera les tenants et aboutissants d'une cartographie maîtrisée ;
- **Fabien Debuire**, ingénieur cybersécurité chez Exaprobe, abordera la problématique des mesures technologiques de protection et sécurisation des traitements de données à caractère personnel.

Informations pratiques :



Pour vous inscrire, merci de confirmer votre présence auprès d'Emilie Franck – efranck@racine.eu



Lieu : 40, rue de Courcelles - 75008 Paris

Accueil : 8h30 – 9h00

Conférence : 9h00 – 10h30